

## ACHATS PUBLICS

### Plateforme Fournisseurs et Candidats aux Marchés Publics

Centre de Traitement Administratif  
le chrysalide - rue de Lisbonne  
83500 LA SEYNE

Tél : 04 94 946 946

Mail : [Referencement@achatspublics.fr](mailto:Referencement@achatspublics.fr)

Plateforme Acheteurs et Entreprises :  
[www.achatspublics.fr](http://www.achatspublics.fr)

## RÉFÉRENCIEMENT NATIONAL

### Formulaire PDF REMPLISSABLE

Pdf à Imprimer après Saisie des Renseignements,  
pour Signature et/ou Tampon.

Retour par Mail et/ou Courrier Postal

## NOTE EXPLICATIVE

Le formulaire annuel de référencement et d'identification regroupe les entreprises à vocation NATIONALE, répondant aux critères de consultations des acheteurs et décideurs des Marchés Publics, pour leurs différentes offres de marchés, dans tous secteurs d'activités.

La centralisation des informations collectées permet **la mise à disposition concurrentielle des entreprises auprès des Acheteurs et Décideurs des Administrations Régionales, Collectivités Territoriales, Intercommunalités, Mairies**, pour leurs consultations et l'identification rapide et simplifiée des fournisseurs ou candidats, notamment pour les marchés sans procédure, inférieurs à 40 000 € HT, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. (CCP, art. L. 2711 -3)

Les entreprises référencées reçoivent également les alertes ciblées des appels d'offres et M.A.P.A. identifiés. Le système d'identification et de transmission des offres de la plateforme Achats Collectivités est initié en veille intuitive, par un chargé de veille dédié (ne nécessitant aucune recherche, ni intervention de l'entreprise).

Les dispositions visant à accroître la part des TPE-PME dans la Commande Publique, en vigueur depuis Janvier 2020, pour faciliter l'accès des TPE-PME à la Commande publique perdurent : **Le seuil de dispense de procédure à 40 000 € HT** (Marchés de « Gré à Gré ») et **le montant minimum des avances versées aux PME doublé** par certains Acheteurs Publics. (Décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019)

L'article 131 de Loi ASAP (loi d'accélération et de simplification de l'action publique - loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020) - **relève le seuil pour les marchés de travaux à 100 000 €** jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

- **La loi Asap étend le mécanisme de la commande publique qui prévoit l'obligation** pour un acheteur qui passe un marché de partenariat **de prévoir une part minimale de l'exécution du contrat que le titulaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans**, et de tenir compte de cette part dans les critères d'attribution, **à tous les marchés globaux: les marchés de conception-réalisation, les marchés globaux de performance ou les marchés globaux sectoriels.** (CCP, nouvel art. L. 2152-8 - art. L. 2213-14 et art. L. 2222-4)

Les Marchés Publics sont également au coeur du plan FRANCE RELANCE :

**Assouplissement des procédures** pour candidater, **seuils réévalués pour faciliter la passation des marchés** « de gré à gré », et des mesures financières visant les TPE/PME ( **octrois des avances simplifiés, dispositif de paiement anticipé** ).

Sur les 100 milliards d'euros engagés dans le cadre du Plan de relance, ce sont plus de 10 milliards de mesures qui bénéficient aux collectivités dont la moitié est déjà programmée.

« Les collectivités locales sont absolument décisives pour le succès du plan de relance. (...) Ces projets financés à hauteur de 2,1 milliards d'euros représentent 6 milliards d'euros de commande publique pour les artisans, les TPE et les PME du secteur du BTP qui sont les plus concernés » a rappelé Bruno Lemaire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

**IMPORTANT:** Les Renseignements fournis par l'Entreprise favorisent l'Étude préalable (sourçage), la Consultation et les Recherches pour Mise en Concurrence et Sélection des Acheteurs Publics. La date limite de retour indiquée permet le Traitement et la Mise en ligne des Informations transmises, la sélection par un Chargé de Veille dédié des mots-clés déclencheurs, indispensables aux recherches et l'Activation de la transmission, par mail, en Veille intuitive des Alertes sur Appels d'Offres.



# RÉFÉRENCIEMENT NATIONAL FOURNISSEUR (et Candidat)

Cadre réservé à ACHATS PUBLICS

Identifiant n°: AP-GEN/.....

Réception le : .....

Enregistré le : .....

## ENTREPRISE

**RAISON SOCIALE :**

Adresse :

Code Postal :

Ville:

Téléphone :

Télécopieur :

Adresse Mail (générale) @ :

Site Internet :

**Responsable des Marchés** ( ou chef d'entreprise, Directeur, Gérant... ) :

Mail Direct @ :

**Obligatoire pour RÉCEPTION des Alertes Appels d'Offres et MAPA:**

Adresse Mail affectée :

Sigle :

## IDENTIFICATION LÉGALE

N° SIRET :

Code NAF :

N° TVA Intracom :

Année Création :

## STATUT de l'ENTREPRISE

Maître d'oeuvre

Équipementier

Services

Sous-Traitant

Fabricant

Etudes et Conseils

## ZONE D'ACTIVITÉ

France

Europe

Monde

Export :

%

## STRUCTURE

Forme Juridique :

Effectif Total :

Capital Social :

€

Effectif Production :

Chiffre d'Affaires HT :

€

Effectif R&D - Projet :

## MARCHÉS déjà conclus avec :

### COLLECTIVITÉS

Régulier

Occasionnel

Candidat

Mairies

Conseil Général

Candidat  
Conseil Régional

Autres Collectivités :

### ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ADMINISTRATIONS NATIONALES

Régulier

Occasionnel

Candidat

Régulier

Occasionnel

Candidat

### AUTRES SECTEURS

Automobile

Défense

Aéronautique - Spatial

Bâtiment - TP

Autres :

## SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ

**RÉFÉRENCIEMENT : Coût annuel de Traitement : 1050 Euros HT** (soumis à TVA), soit 1260 Euros TTC

Mise en ligne intégrale des Renseignements fournis - Réception des Alertes par Veille Intuitive et Accès direct aux Appels d'Offres identifiés

## PERSONNES A CONTACTER

Case à Cocher pour les contacts devant recevoir les Alertes par Mail

Fonction :

Mail :

Fonction :

Mail :

Fonction :

Mail :

Fonction :

Mail :

## PRODUITS ou SERVICES PROPOSÉS

MARQUES ( Fabriquées ou Commercialisées):

## RÉFÉRENCES CLIENTS ADMINISTRATIONS - COLLECTIVITÉS

## RÉFÉRENCES CLIENTS - Secteur PRIVÉ

## MOYENS DE FABRICATION - PARC MACHINES

## RENSEIGNEMENTS DIVERS ( Filiales - Agences - Usines - Locaux...)

## Numéro d'Agrément - Certification ( ISO, AQAP, RAQ...)

## OBLIGATOIRE: Sélection de 5 (cinq) MOTS-CLÉS (pour déclenchement des Alertes)

(Validation et enregistrement des Mots-clés ou des Codes CPV par un chargé de Veille)

### RÉFÉRENCIEMENT NATIONAL

Mise en ligne intégrale des renseignements fournis  
Réception des Alertes appels d'Offres et Mapa identifiés

*Coût annuel de Traitement de 1260 euros TTC*  
par chèque à l'ordre de : ACHATS PUBLICS

Le retour du document implique l'acceptation des Conditions Générales  
Après accord: Règlement en 3 Chèques (encaissement mensuel ) de 432 € TTC  
(dont 30€ HTde frais de Gestion) - Facture par retour

Signataire :

Fonction :

Fait à :

Mail :

le :

*Document Rempli à IMPRIMER et  
à retourner (tamponné et/ou signé) à :*  
**ACHATS PUBLICS - Centre de Traitement**  
**Rue de Lisbonne - Le Chrysalide - 83500 LA SEYNE**  
**Tél: 04 94 946 946 - Mail: [referencement@achatspublics.fr](mailto:referencement@achatspublics.fr)**

**Signature et / ou Tampon :**

"Bon pour Accord"

## Les Marchés Publics

### Quelles entités publient des Marchés Publics ?

- L'État (ministères, préfectures)
- Les Établissements publics nationaux (universités, musées, CNRS, Monnaie de Paris, centres publics hospitaliers)
- Les Collectivités Territoriales (régions, départements, communes, syndicats inter-communaux)
- Les Établissements publics locaux (lycées, collèges, chambres consulaires, offices publics de l'habitat...)
- Les Ports, Aéroports publics et les Entreprises Publiques.

### Les Seuils de la Commande Publique en vigueur au 1er Janvier 2022

#### **Marché dit «de Gré à Gré» (Recours facultatif à la publicité):**

- Jusqu'à 40 000 € HT pour les Marchés de Fournitures et Services
- Jusqu'à 100 000 € HT pour les Marchés de Travaux ( jusqu'au 31 décembre 2022 inclus)

Les Marchés sans procédure ni publicité restent liés à des Obligations pour l'Acheteur Public:

- Choisir une Offre répondant de manière pertinente au Besoin
- Respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics
- Ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin

#### **Marché À Procédure Adaptée (MAPA):**

- à partir de 40 000 € HT jusqu'à 90 000 € HT: Publicité adaptée avec libre choix du Support
- à partir de 90000 € HT jusqu'aux seuils des Procédures Formalisées: Publication au BOAMP ou Journal d'Annonces Légales, Publicité sur le Profil d'Acheteur, et possibilité d'une Publicité dans une publication spécialisée.

#### **APPELS D'OFFRES (Seuils Européens de Procédure formalisée):**

- 140 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autorités publiques centrales.
- 215 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des autres pouvoirs adjudicateurs et pour les marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense.
- 431000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité.
- 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concessions.

Source: Direction des Affaires Juridiques (Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics), Décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019, décret n° 2021-357 du 30 mars 2021.

### **Le Formulaire Annuel de Référencement et d'Identification**

est à compléter et à retourner avant la Date limite de Retour (sauf perturbations postales ou congés scolaires)  
accompagné du Forfait de Frais de Traitement (facture acquittée par retour)  
pour Traitement à Réception, Mise en ligne intégrale des Renseignements fournis, et  
Sélection des mots-clés pour recherches et Transmission des Alertes sur Appels d'Offres et MAPA identifiés.

#### **ACHATS PUBLICS**

Centre de Traitement - Gestion Appels d'Offres  
Le Chrysalide  
Rue de Lisbonne  
83500 LA SEYNE

**Achats Publics, rediffuseur des Appels d'Offres du BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) et du JOUE (Journal Officiel de l'union Européenne), assure la Présentation détaillée des Candidats et Fournisseurs, et la Transmission, par Veille Intuitive, d'Alertes ciblées sur les Appels d'Offres et les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) identifiés.** Dans le respect de l'Article 27 de la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978, les entreprises disposent d'un droit d'accès, de remise à jour et de rectification des informations transmises. Conformément aux dispositions du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), le retour du bordereau vaut consentement de la collecte des données, qui sont exclusivement utilisées pour le référencement et la transmission des alertes mail, et ne sont ni louées ni revendues à des tiers. Conditions générales : Le référencement ne se supplée pas aux formalités officielles édictées par le Code de la commande Publique et les réglementations nationales et européennes, ne présente pas de caractère obligatoire et n'est susceptible d'aucune contrepartie formelle de contrats publics ou privés, ni de garantie de privilège. La plateforme Achatspublics.fr n'émane pas d'une source officielle, mais d'une initiative privée, pour mise en relation des intervenants. La plateforme de services est exploitée par DESIA, siège social: 13 bis, Avenue de la Motte Picquet, 75007 PARIS, sarl au capital de 4800,00 euros, siret : 80787444100023, n° intracom : FR56807874441, Naf : 6312Z, - Centre de Traitement : Le Chrysalide - Rue de Lisbonne - 83500 La Seyne . Le retour du document tamponné et/ou signé, ne peut pas être annulé après son envoi par mail ou courrier postal, et vaut bon de commande ferme et irrévocable, et l'acceptation du règlement sans délai, des Frais de Traitement, mentionnés pour que nul n'ignore, en lieu de la signature et au centre de la trame à remplir, et des Conditions Générales du Référencement. En cas de retour sans règlement, et après relance, le coût de traitement du référencement sera majoré d'un forfait de 30 euros ht pour frais de gestion. Les litiges sont de la compétence exclusive des Tribunaux de Paris (75). Restent sous la seule responsabilité du signataire, l'ensemble des renseignements fournis et mis en ligne dans la plateforme: www.Achatspublics.fr, et la Validité de la sélection des mots-clés pour la réception des Alertes sur Appels d'Offres, (proposée par un Chargé de Veille dédié).  
**Les Référencements sont à usage principal des Services des Administrations Nationales et Régionales, et des Collectivités Locales.**